

Intervention de Jacky LAVERDURE,  
Président du groupe municipal « La Côte-Saint-André pour tous »  
au Conseil Municipal du 26 mars 2015

**M. le Maire, vous avez inscrit au budget d'investissement les sommes nécessaires à la construction d'un parking sur le tènement Bains-Douches/Jardin de Ville.**

**Comme nous vous l'avons écrit déjà le 26 février 2015, nous nous déclarons totalement opposé à ce projet.**

Le besoin de places de stationnement ne peut justifier à lui seul le projet... En effet, **rien ne sert de se précipiter** dans la mesure où

- d'une part la réactivation de la zone bleue n'a pas encore été expérimentée pour résoudre des problèmes de stationnement qui se posent la journée et certains jours seulement.
- D'autre part, le parking existant des Bains-Douches est actuellement sous utilisé voire vide.

**....Et des solutions alternatives de stationnement existent.... qui respectent tous les intérêts en jeu !**

- L'ouverture côté nord du parking Bains Douches : les 31 places maintenues.
- Création de 35 places nouvelles : le long de l'Avenue De Lattre de Tassigny comme prévu dans le PLU et au fond du parking du lycée
- L'aménagement du Passage de la Mansarde pour accéder à pied au parking du Château de 100 places !!!

Et ceci, à peu de frais !!

**Alors que votre projet va coûter 325 000 € dont 45 000 € de caméras sans compter les frais d'études engagés en 2014, auxquels il faut ajouter 50 000€ le coût des travaux du parking Bains-Douches que vous détruisez.**

Ça fait cher la place nouvelle de parking !!

De plus, **des lois et règlements s'appliquent sur le Jardin de Ville.**

**Concernant le zonage et le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**

- **Le jardin de ville qui fait partie de la ceinture verte de la ville est classé en zone Naturelle N**
- **21 arbres abattus mais 2 seulement répertoriés à abattre**, tous ces arbres faisant partie d'un EBC (Espace Classé Boisé)!!!
- **Le jardin de ville est classé en zone S2 dans l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) :**
  - Le mur en galets qui sépare les Bains-Douches du Jardin de Ville serait enterré !!! Contraire au règlement de l'AVAP : « Les murs de clôture seront conservés et restaurés. »
  - **Le jardin de ville est classé en zone S2 et non en zone S2c (S2 indicé c).** Or, il est écrit dans l'AVAP : « Seuls les secteurs S2c (S2 indicé c) pourraient accueillir des projets d'intérêt public. »

**Amputer le jardin de Ville pour faire un parking est une catastrophe écologique et sociale.**

***Cet espace public est attrayant :*** patrimoine ancien d'arbres d'essences pionnières à gérer sur le long terme, c'est l'espace naturel le plus proche du centre ancien, qui permet à chacun le repos et la détente et qui est éminemment utile à la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'air urbain. Ajoutons qu'en matière de patrimoine, l'arbre en ville est depuis longtemps considéré comme un bien commun d'intérêt public.

***Cet espace public est très utilisé :*** à peu près plat et avec un accès facilité, il est adapté aux personnes âgées qui souhaitent s'y promener. C'est un espace de rencontres pour les lycéens et collégiens. C'est un espace qui permet aux familles du centre-ville de bénéficier d'une aire de jeux équipée. Cet espace évite aux habitants de traverser la ville pour rejoindre le parc Allivet et il est une valeur patrimoniale ajoutée en matière de tourisme.

M le Maire, vous voulez tenir votre promesse électorale « Création de 120 places de stationnement ». Alors vous allez gaspiller argent et patrimoine végétal avec un impact économique plus que faible et par contre un impact environnemental et social à coup sûr très négatif.

**Ce projet est écologiquement inacceptable.**

**Ce projet trop coûteux se double d'un gâchis financier.**

**Ce projet est économiquement injustifiable.**

**Ce projet est non conforme** à un certain nombre de règles édictées dans le PLU et l'AVAP.

**En résumé, aux yeux des habitants, ce projet est aberrant car ils sont tout comme nous très attachés à leur Jardin de Ville.....**

Au final, **nous refusons que le jardin de ville soit sacrifié pour un parking et nous vous demandons instamment, M le Maire, d'abandonner ce projet et, par conséquent, de supprimer la ligne budgétaire associée.**

**Et ne nous dites pas que vous n'avez rien à réaliser avec tout cet argent.** Ce ne sont pas les projets prêts à être mis en place rapidement qui manquent :

Vous aviez annoncé au Conseil Municipal du 9 octobre le report en 2015 de l'aménagement du Rez de Chaussée du Bâtiment A de l'espace des Alpes (15 000€), de la fin de la 2<sup>ème</sup> tranche du Cimetière (50 000 €), des travaux d'économies d'énergies....

Vous pouvez aussi financer les solutions alternatives que nous proposons, une part pouvant être prise en charge par la Communauté de Communes, les travaux au niveau de La Mansarde pouvant être faits en Régie.

Vous avez la capacité financière de le faire en supprimant la ligne « parking Jardin de Ville ». Vous l'avez dit et redit qu'**il faut être extrêmement rigoureux dans la gestion. Raison de plus pour abandonner ce projet aberrant du parking sur le Jardin de Ville** et ainsi saisir l'opportunité de réaliser avec les 300 000€ des projets sensés, utiles au plus grand nombre et économiquement peu coûteux.

-----  
Suite à une intervention d'un conseiller municipal, Jacky LAVERDURE, au nom du groupe, précise :

C'est très optimiste de penser que la création de 69 places nouvelles va relancer le commerce du centre-ville. Si on réalise les alternatives que nous préconisons, il peut se créer 35 places nouvelles dans le secteur sans impacter le Jardin de ville.

Et profitons de l'occasion pour passer à une autre époque, et c'est dans votre programme électoral, celle **des parkings-relais par la mise en place de navettes « Centre ancien/complexe sportif et culturel /quartiers Sud »** les jours de grande affluence (Mardi matin, Jeudi matin, Samedi matin, Samedi après-midi) ce qui limite les véhicules au centre et dans sa périphérie proche, **on règle l'essentiel des problèmes de stationnement et en même temps on rend service à nos propres habitants !! ..... qui habitent au sud de la ville** et sont des consommateurs potentiels du commerce de centre-ville ou **qui habitent le centre-ville** et qui veulent se rendre aux services publics Aqualib, complexe sportif, médiathèque .... en contrebas de la moraine...

Le coût des navettes ne devrait pas être si important quand on sait que celui du Car Scolaire s'est élevé à 16 400 € en 2014, trajets le matin, midi, 13h et le soir les jours de classe.